

■ **Diasman SA**, à Genève, rue du Rhône 96-98, c/o UNION BANCAIRE PRIVEE, UBP, CH-660-1744004-9. Transfert de siège de l'étranger en Suisse (art. 161 et ss LDIP et 50 et ss ORC) selon décision du 05.07.2004. Raison sociale, forme de droit, siège et organisme compétent pour l'inscription avant la soumission au droit suisse: DIASMAN S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, à Luxembourg, LUX, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, à Luxembourg, LUX. Statuts du 08.06.2004; nouveaux statuts du 05.07.2004. But: prendre des participations dans d'autres sociétés, et gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations; acquérir, par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement; acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter; emprunter et octroyer à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties; aucune opération soumise à la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE). Capital-actions: CHF 380'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 380, nominatives, liées selon statuts. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. Benzeno Jacques n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Administration: Stricker Andreas, de Grabs, à Collonge-Bellerive, président, et Chappuis Yvan, des Verrières, à Bursins, lesquels signent collectivement à deux. Réviseur: Ernst & Young SA, succursale à Lancy.

Journal no 9586 du 16.08.2004
(02415218 / CH-660.1.744.004-9)